

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION
DU SAMEDI 05/03/2016 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/12/2015**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 12/12/2015**

– Annexe n° 3

## 5 – Dates à retenir

- Prochain Conseil d'Administration → 16/04/2016
- Assemblée Générale de l'EHGO → 09 et 10/04/2016
- Assemblée Générale de l'URBFC → 23/04/2016
- Assemblée Générale du SNAPL → 18/06/2016
- Assemblée Générale de la FNPF → 19/06/2016
- Congrès des Présidents → 20/06/2016

## 6 – Point sur le bilan 2015 et le prévisionnel 2016

- Les deux documents sont présentés par le Président.

▪ Pour le bilan, un excédent a été enregistré, dû entre autre au maintien des effectifs en 2015 et à l'application d'une gestion rigoureuse.

▪ Le prévisionnel 2016 a été conçu dans le même état d'esprit et fait apparaître éventuellement un bilan qui devrait être positif.

- Après débat, le Conseil d'Administration prend acte de cette communication et propose à l'Assemblée Générale que l'excédent d'une part soit imputé sur le fonds « autres réserves » et que les cotisations statutaires (AAPPMA réciprocitaires 23 €) et Fédération (20,50 €) soient maintenues à ce niveau d'autre part.

## 7 – Subventions aux AAPPMA pour les alevinages « 2015 »

- Vous trouverez, en annexe n° 4, le tableau récapitulant les 23 AAPPMA bénéficiaires pour un montant d'aides de 7 000 €.

## 8 – Subventions aux AAPPMA pour le fonctionnement des APN en 2015

- Vous trouverez, en annexe n° 5, le tableau des 6 AAPPMA bénéficiaires, pour un montant d'aides de 2 580 €.

## 9 – Subventions aux AAPPMA

### a) AAPPMA de DOLLOT

#### ■ Acquisition de filets pour la protection des frayères à truites

- Coût : 340 €
- Aide : 300 €

**b) AAPPMA de MEZILLES**

■ **Acquisition de divers matériels (tronçonneuse, débroussailleuse, etc... pour entretien le long du Branlin)**

- Coût : 684 €
- Aide : 350 €

**c) AAPPMA de PRECY SUR VRIN**

■ **Travaux d'entretien le long de la rivière « le Vrin »**

- Aide : 1 000 €

**d) AAPPMA de l'Entente ANRPT**

■ **Abattage de 6 aulnes le long de l'Armançon pour cause de sécurité sur une parcelle appartenant à l'AAPPMA**

- Coût : 816 €
- Aide : 400 €

## **10 – Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale du 19/03/2016**

- Le Président précise l'ordre du jour aux membres du Conseil d'Administration.

- Compte tenu qu'il sera procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration Fédéral, sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires, de 8 h 30 à 9 h 30, l'Assemblée Générale débutera à 9 h 30.

■ Suite aux invitations, le Président indique que les personnalités suivantes seront présentes :

- Monsieur le Député Guillaume LARRIVE.
- Monsieur le Directeur Départementale des Territoires représentant Monsieur le Préfet.
- Madame CROUZET, Conseillère Départementale, représentant Monsieur VILLIERS, Président du Conseil Départemental.
- Monsieur COQUILLE, Président du SIRTAVA.
- Monsieur MERCUZOT, Président du Syndicat du Serein.
- Monsieur CANCIANI, Vice Président du Syndicat du Serein.
- Monsieur GRANDADAM, Chef de la Brigade Départementale de l'ONCFS.

→ Le Président tient à remercier Monsieur le Maire de VILLEFARGEAU qui a bien voulu mettre à la disposition de la Fédération, une urne et un isoloir, pour l'élection précitée.

▪ Divers autres points sont abordés.

- Les élus prennent acte de ces communications.

## **11 – Vœux des AAPPMA en vue de l'Assemblée Générale du 19/03/2016**

- Le Président précise qu'aucun vœu n'a été déposé par les AAPPMA.

## **12 – Médailles fédérales pour les membres des AAPPMA**

### a) Médailles aux Présidents

- Le Conseil d'Administration décide d'attribuer la médaille fédérale aux Présidents suivants :

- Madame Chantal LAROCHE-GARDET, Présidente de l'AAPPMA de TONNERRE
- Monsieur Daniel MUZIOT, Président de l'AAPPMA de PONTIGNY
- Monsieur Didier KLAUS, Président de l'AAPPMA de MAILLY LE CHATEAU

### b) Médailles sur propositions des AAPPMA

- Le Conseil d'Administration accepte les propositions faites par les AAPPMA pour les personnes suivantes :

- Monsieur Henri GLEN, Garde Pêche de l'AAPPMA de GRANDCHAMP
- Monsieur Jean-Luc JOUVEY, Secrétaire de l'AAPPMA de TONNERRE
- Monsieur Pascal DESJEUX, Trésorier de l'AAPPMA de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
- Monsieur Fabrice CLERC, Garde Pêche de l'AAPPMA de GUILLON

## **13 – Ristournes sur les procès-verbaux « pêche » dressés par les AAPPMA**

- Le Conseil d'Administration décide de ristourner, aux AAPPMA ci-dessous, les aides ci-après, suite à des procès-verbaux dressés par leurs Gardes Pêches et réglés par les contrevenants.

- |                                          |                      |
|------------------------------------------|----------------------|
| → AAPPMA AUXERRE :                       | 322 € (14 PV x 23 €) |
| → AAPPMA ENTENTE DES PECHEURS DU SENONAI | 92 € ( 4 PV x 23 €)  |
| → AAPPMA ENTENTE DES ETANGS DE PUISAYE   | 92 € ( 4 PV x 23 €)  |

## **14 – Cormorans – Comptage officiel et bilan des tirs 2015/2016**

- Le Président rappelle que les quotas de tirs étaient respectivement de 320 oiseaux pour les eaux closes et 200 pour les eaux libres.

- En ce qui concerne le comptage du 15/01/2016, il a été recensé 1 355 oiseaux contre 785 l'année dernière. Compte tenu des arrêtés de tirs attribués tardivement par l'Administration, globalement un centaine d'oiseaux auront été régulé. Une réunion du Comité de suivi se tiendra le lundi 7 Mars 2016 pour redéfinir les quotas. Il va s'en dire que le nombre d'oiseaux comptés dernièrement est en très forte hausse. La Fédération défendra les quotas actuellement fixés, car l'Administration serait plutôt disposée à les réduire, ce qui serait une décision pleine de contradiction.

## **15 – Le point sur la manifestation des Récid'Eau à SENS**

- Le Président tient à féliciter les collaborateurs et les élus de la Fédération, ainsi que les membres de l'AAPPMA de SENS qui ont parfaitement œuvré pour cette manifestation très prisée. Le stand fédéral, comme les années précédentes, a connu un grand succès. Comme indiqué, en annexe n° 6, sur le courrier du Directeur Territorial de l'Agence, 1 280 scolaires et un millier de visiteurs ont fréquenté cette manifestation.

## **16 – Le point suite aux élections des Conseils d'Administration des AAPPMA**

- Le Président souligne que ces élections se sont parfaitement déroulées. Au 31 Décembre, seule l'AAPPMA de BRIENON n'avait pas procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration.

- Cette élection a eu lieu en Janvier aux conditions exclusives fixées par les services de la Direction Départementale des Territoires. La date du 31 Décembre n'étant pas respectée, cette AAPPMA ne pourra pas voter par contre pour la future élection du Conseil d'Administration Fédéral le 19 Mars prochain.

- Il est à noter que 10 nouveaux Présidents et 10 nouveaux Trésoriers ont été élus lors de ces élections (15 AAPPMA concernées).

## **17 – Le point sur l'élection du nouveau Conseil d'Administration**

- Le Président indique qu'une seule liste de 15 noms sera soumise au vote des délégués des AAPPMA. Il souligne que les autres candidats ont décidé de retirer leurs candidatures.

- Il précise que cette élection se déroulera de 8 h 30 à 9 h 30, à l'Hôtel Mercure, lieu de l'Assemblée Générale, qui elle débutera à 9 h 30.

- Monsieur MALTETE et Madame MILTAT de la Direction Départementale des Territoires, dirigeront le vote dont il s'agit.

## **18 – Points divers**

### **— Comité départemental de l'Yonne (CD 89 FFPS)**

- Le Conseil d'Administration accorde, à ce Comité, pour son fonctionnement 2016, une aide de 3 000 € (13 pour, 1 abstention (M. BOISSELET)).

### **— EHGO**

- Le Président précise qu'un tableau sera adressé prochainement à ce groupement, mentionnant les modifications intervenues au cours de l'année 2015 (actualisation des linéaires et effectifs).

- On enregistre les points suivants :

a) **Cartes annuelles**

- Réciprocitaires → 91,70 %
- Non réciprocitaires → 8,30 %

b) **Cartes globales**

- Réciprocitaires → 91,90 %
- Non réciprocitaires → 8,10 %

c) **Plans d'eau (Fédération et AAPPMA)**

- Surfaces en ha « réciprocitaires » 785 ha soit 98,90 %
- Surfaces en ha « non réciprocitaires » 9 ha soit 1,10 %

d) **Cours d'eau gérés par les AAPPMA**

- AAPPMA « réciprocitaires » 809 kms soit 82,70 %
- AAPPMA « non réciprocitaires » 169 kms soit 17,30 %

— **Étangs des Regains à MAILLY LA VILLE**

- Le Président rappelle que les 3 étangs des Regains appartiennent pour deux d'entre eux conjointement aux AAPPMA de l'Entente Basse Cure et de l'UPHYA et le troisième à la Fédération.

- Il s'avère qu'il a été constaté que des camping-cars et autres véhicules stationnent régulièrement autour de ces étangs.

- A cet effet, il serait nécessaire d'y installer deux portiques afin de stopper ces intrusions.

- Un devis a été établi à hauteur de 4 560 € TTC.

- Le Président propose que le financement pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

- Fédération → 1 520 €
- Entente Basse Cure → 1 520 €
- UPHYA → 1 520 €

- Le Conseil d'Administration émet un avis favorable.

- Un courrier sera adressé aux deux AAPPMA concernées, sur cette répartition envisagée afin qu'elles confirment ou non leurs engagements.

— **Contrat global « Yonne Moyenne »**

- Le Conseil d'Administration autorise le Président Fédéral à signer la convention du futur contrat global « Yonne Moyenne » dont le maître d'ouvrage est la communauté de communes de l'Auxerrois.

— **Convention annuelle « 2016 » Agence de l'Eau / Fédération**

- Après la tenue d'une réunion avec cet Etablissement, la convention annuelle « animation » découlant de l'accord cadre Ministère de l'Environnement / FNPF, permettra le financement de projets à hauteur de l'ordre de 80 000 €. La convention à intervenir devrait être signée courant Avril.

### — Photocopieur

- Le Président indique que le photocopieur acheté en 2009 montre des signes de « fatigue ».

- Après avoir contacté l'entreprise qui avait fourni ce matériel, il s'avère qu'il serait plus judicieux de louer ce matériel. Le coût annuel apparaît « moindre » pour la Fédération.

- Sur le principe, le Conseil d'Administration émet un avis favorable, mais demande qu'il soit demandé d'autres devis. La décision finale est confiée au bureau.

### — Etang de Girolles

- Le Président rappelle qu'un courrier avait été adressé à la commune de Girolles afin que la location à la Fédération de l'étang communal soit diminuée (1 000 € au lieu des 2 650,99 € actuellement).

- La commune propose un prix plancher de 2 000 €.

- Après débat, le Conseil d'Administration souhaite un prix maximum pour 2016 à hauteur de 1 500 €.

- Une lettre sera prochainement envoyée à cette commune à cet effet.

### — Acquisition de matériels

- Le Conseil d'Administration acte l'acquisition de matériels « vidéo » en vue de promouvoir les activités liées aux animations (écoles, Ateliers Pêche Nature) techniques (pêches électriques, pêches de sauvetage), etc...

→ Coût tout compris 500 €.

### — Pêches électriques

- Le Président présente le programme des pêches électriques qui vont être effectuées par les techniciens de la Fédération, soit seuls, soit avec l'aide de techniciens d'autres Fédérations voisines. Plus de 30 jours seront consacrés à ces pêches sur les cours d'eau suivants du département :

→ Druyes, Cure et ses affluents, Cousin, Vau de Bouche, Romanée, Ocques, Vrin, Rousson, Vanne, Baulches, Créanton, Bornant.

### — Ventes des cartes par Internet

- Le Président souligne que les cartes vendues par Internet au 28/02/2016 s'élevait au nombre de 1 067 contre 778 à la même date en 2015.

- En ce qui concerne le passage au tout internet, pour les ventes de cartes dès 2017, un courrier sera adressé prochainement aux AAPPMA afin de faire le point sur l'existant pour chacune d'entre elles et d'évaluer les futurs besoins.

- Le groupe de travail désigné lors du dernier Conseil d'Administration par la Fédération (MM. FOUCAULT, LELOUP, MENGUAL et MME CHABIN) sera tout au long de l'année à la disposition des AAPPMA.

#### — Garderie particulière

- Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en Avril 2015, la Fédération avait évoqué, comme cela se pratique, dans certains départements dont le Loiret en particulier, la possibilité d'organiser des sorties ponctuelles et groupées des gardes particuliers des AAPPMA sur l'ensemble du Département.

- Le Président souligne que ce dossier est en cours d'instruction.

- Le nouveau Conseil d'Administration qui prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Avril essaiera de le mener à bien.

#### — Clubs de pêche

- Le Président indique que la Fédération est désormais sollicitée régulièrement par différents clubs qui souhaitent organiser des compétitions dans le Département et obtenir des aides fédérales.

- Pour certains clubs, leurs membres sont licenciés à la nouvelle Fédération Française de Pêche Sportive (FFPS), pour d'autres clubs, des membres non licenciés.

- Il faut noter la mise en place récente de la FFPS et sa structuration est en cours.

- En conséquence, par rapport aux demandes reçues, le Conseil d'Administration, dans un premier temps, a décidé de surseoir à statuer sur celles-ci.

- Des informations complémentaires devront être fournies soit par écrit, soit à l'occasion d'entretiens avec la Fédération.

#### — Forum de la carpe à Montluçon

- Sur invitation du GN « carpe », la Fédération, qui accueillera le Championnat du Monde « 2016 », a tenu un stand pendant 2 jours sur ce salon où il y a eu près de 20 000 entrées.

#### — Maison de la Pêche et de la Nature à Villefargeau

- L'inauguration se déroulera le samedi 30 Avril 2016 à 10 h 30.

## 19 – Interventions des élus

#### ▪ M. GRAVOUILLE

- Evoque des travaux à réaliser sur l'étang « Jérôme » appartenant à la commune de Talcy, mais mis à la disposition de l'AAPPMA de l'Isle-sur-Serein.

- Le Président souligne que ce dossier ne peut pas être traité verbalement.



- Une réunion devra se tenir entre l'AAPPMA et la Fédération.

▪ **M. BOISSELET**

- Précise que la comptabilité de l'AAPPMA de Champigny-sur-Yonne est conforme, suite au contrôle effectué en compagnie de M. William GEORGES.

▪ **M. CORNUCHE**

- Précise qu'il est désormais Vice Président de l'Association de la Défense du Trinquelin et des rivières du Morvan et qu'il s'occupe également du tourisme pêche dans le Morvan avec le Parc Naturel.

La séance est levée à 18 h 00

Le Secrétaire Général,

A. GARREC